

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2024-03

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents	7
votants	8
absents	4
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du mardi 26 mars 2024 à 20:50

Date de convocation :

12 mars 2024

Date d'affichage :

12 mars 2024

Objet

**Affectation du
résultat 2023**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

MM. Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ et Madame Catherine CROSNIER

Etaient absents :

M. Stéphane BOURI donne pouvoir à M. Pascal LAROCHE
MM. Patrice BOISSEL, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE,

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2023 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **262 640,92 euros**

Voici l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 soumis à l'approbation du conseil municipal :

Résultat de fonctionnement

A- Résultats antérieurs reportés	277 675.94 €
B- Part affectée à l'investissement en 2023	-52 666.10 €
C- Résultats de l'exercice (+ excédent ou - déficit)	18 642.36 €
D- Transfert du budget Eau	18 988.72 €
E- Résultat à affecter (=A+B+C+D)	262 640.92 €

Résultat de l'investissement

F- Résultats antérieurs reportés	-214 519.43 €
G- Résultats de l'exercice (+ excédent ou - déficit)	21 058.41 €
H- Transfert du budget Eau	33 136.47 €
I- Solde des restant à réaliser	66 876.39 €
J- Besoin de financement (=F+G+H+I)	-93 448.16 €

Affectation des résultats

K- Couverture du besoin en investissement R 10/1068	93 448.16 €
L- Report en fonctionnement R 002 (=E-K)	169 192.76 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstention : 0

Les affectations suivantes sont acceptées :

Affectation à l'investissement (compte 1068) : 93 448,16 €

Report de l'excédent en fonctionnement (ligne 002) : 169 192,76 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

29 mars 2024

Fait le, 29 mars 2024

Le Maire


Le Maire,
Pascal LAROCHE
